



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 4 MAI 2023

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mme FAUX Isabelle, Mr LAPEYRE Philippe, Mr TISSANDIER Frédéric, Mr VALARCHER Benjamin.

Excusés, pouvoir : Mr ROUSSINGUE Jean-Pierre pouvoir à Mr CHAMBON Louis, Mme VEYSSIERE Marie-Claude pouvoir à Mme FAUX Isabelle

Absent : Mr LAPEYRE Guillaume

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle

Ouverture de la séance à 21h00

- | | |
|---|--|
| ❖ Remplacement du poste de 1 ^{er} Adjoint | ❖ Mise à jour programme des coupes de bois 2023-2034 (ONF) |
| ❖ Indemnités de fonction des élus | ❖ Dossier subvention Amendes de Police 2023 |
| ❖ Mise à jour commissions communales et organismes extérieurs | ❖ Renouvellement CDD secrétaire de mairie |
| ❖ Tarifs camping 2023 | ❖ Questions diverses |

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Mr le Maire informe que Mr le Préfet a validé la démission de Mme MEHAT Josette en date du 19 avril, conformément à la loi et plus particulièrement au code général des collectivités territoriales, la commune dispose de 15 jours pour procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Mr le Maire, ouvre la séance, procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que le quorum est atteint. Mr VALARCHER Benjamin est désigné secrétaire pour cette élection et Mrs COUTAREL JM et BENOIT B sont désignés assesseurs.

Mr le Maire demande qui est candidat, personne ne se manifestant, il propose la candidature de Mme FAUX Isabelle au poste de 1^{er} adjoint. Il invite ensuite les membres du conseil à procéder à l'élection à bulletin secret comme le mentionne le CGCT. Après avoir constaté le nombre de 9 votants et de 9 bulletins, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Sur 9 votes, 8 suffrages sont valablement exprimés et 1 vote blanc. La majorité absolue étant à 5, Mme FAUX Isabelle est élue 1^{ère} Adjointe dès le premier tour du scrutin.

Le procès-verbal de l'élection de l'adjoint au scrutin uninominal à bulletin secret est immédiatement dressé et clos à 21h20.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Mr le maire rappelle les règles de calcul définies par la loi et plus particulièrement celle dite de « l'engagement et proximité » de fin 2019, en ce qui concerne les indemnités de fonction du maire et des adjoints dans les communes de moins de 500 habitants. Les taux prévus, basés sur l'indice de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, sont respectivement de 25,5% soit 1 026,51 € maximum pour le maire et de 9,9% pour un adjoint soit 398,53 € maximum.

Dans une volonté affirmée de maintenir l'enveloppe globale (15 600 € par an) à un niveau responsable et supportable pour la commune ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les indemnités de fonction suivantes à compter du 5 mai 2023 :

- Mr CHAMBON Louis, Maire, 906 € brut mensuel, (- 120 € du plafond autorisé),
- Mme FAUX Isabelle, 1^{ère} adjointe, 342 € brut mensuel, (- 56 € du plafond autorisé),
- Mr VALARCHER Benjamin, 2^{ème} adjoint, 189 € brut mensuel. (- 209 € du plafond autorisé).

FONCTION DES ELUS

Il est décidé de nommer Mme Marie-Claude VEYSSIERE, conseillère déléguée aux équipements touristiques et cimetière (gîtes, camping) à compter du 1^{er} juin 2023.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES & ORGANISMES EXTERIEURS

Suite à la démission de Mme MEHAT Josette, il convient de mettre à jour la liste de nos différentes commissions et participation aux organismes extérieurs.

Voici les modifications apportées :

Commission d'appel d'offre : membre suppléant, Mr BENOIT Bernard est désigné.

Commission communale des impôts directs : Mme FAUX Isabelle est désignée titulaire.

Commission action sociale – solidarité : Mme FAUX Isabelle est désignée titulaire.

Référent matériel : Mr BENOIT Bernard est désigné.

Communauté de communes du Pays de Salers : Mme FAUX Isabelle est désignée suppléante.

Syndicat zone nordique : Mr CHAMBON Louis est désigné titulaire en remplacement de Mr LAPEYRE Guillaume, Mr COUTAREL Jean-Marc est désigné suppléant en remplacement de Mr CHAMBON Louis.

Syndicat d'entretien des voies (Mauriac-Salers) : Mr COUTAREL Jean-Marc est désigné titulaire en remplacement de Mr LAPEYRE Guillaume.

Syndicat départemental des énergies du cantal : Mme FAUX Isabelle est désignée titulaire.

Syndicat mixte du Puy-Mary : Mme FAUX Isabelle est désignée suppléante.

Cantal Ingénierie et Territoires : Mme FAUX Isabelle est désignée suppléante.

SCoT : Mme FAUX Isabelle est désignée titulaire et Mr CHAMBON Louis est désigné suppléant.

Les modifications sont votées à l'unanimité des membres du Conseil.

TARIFS CAMPING 2023

Mr le Maire indique qu'il convient de modifier quelques tarifs au niveau du camping pour la saison 2023, il est ainsi proposé la modification des 3 tarifs suivants :

Campeur adulte : 8 € (avant 6 €)

Campeur enfant 6 à 12 ans : 4 € (3.50 €)

Automobile : 2 € (1.70 €)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs mentionnés.

MISE A JOUR PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2023-2034 (ONF)

L'ONF a transmis la mise à jour du programme des coupes pour la période 2023 - 2034. Il s'agit du document modificatif n°1 d'aménagement forestier. L'ONF indique que suite à des décalages importants (non commercialisation essentiellement et période Covid-19), il est opportun de mettre à jour notre programme des coupes pour assurer une bonne gestion.

Mr le Maire propose d'approuver ce programme modificatif.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

AMENDES DE POLICE 2023

Le dossier « Amendes de Police 2023 » est déposé pour des travaux à faire sur différents murs de soutènement des routes communales : la Maréthie, le bourg sous l'Eterlou et sous la cure ainsi que le mur du cimetière afin de stopper la chute du crépi sur les caveaux dans le 2^{ème} cimetière. Après lecture et analyse des devis, le conseil municipal retient l'EURL CHADIRAC pour effectuer ses travaux. Le montant estimé s'élève à 18 740 € HT, il sera présenté au service du conseil départemental afin que notre dossier soit étudié. Nous sollicitons le taux maximum à savoir 25 % soit 4 685 €, reste à charge de la commune 14 055 € HT.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

RENOUVELLEMENT CDD SECRETAIRE DE MAIRIE – AGENCE POSTALE

Mr le maire propose de renouveler le CDD de Mme Laurence LAFONT qui prend fin le 16 juin 2023.

Il évoque également aux membres du conseil la pleine satisfaction du travail effectué et la grande implication de Laurence.

Le contrat est renouvelé pour une durée de 3 ans à hauteur de 28 heures par semaine (80 %) et aux indices suivants, majoré 365 et brut 404. Il reprend les mêmes missions que le CDD précédent, à savoir : secrétariat de mairie et agence postale.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- La Pastourelle : Organisation, préparation et placement des bénévoles.
- Commission de sécurité du camping : 23 mai à 15h15.
- Pour les membres de la commission travaux disponibles : travail sur le plan travaux sur les réseaux dans le bourg : le 24 mai à 14h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le vendredi 23 juin 2023 (date à confirmer) à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h54.